

RECONNAISSANCE PROVINCIALE/TERRITORIALE DE CLUB JUVÉNILÉ 1

La reconnaissance provinciale/territoriale de club juvénile - Niveau 1 du programme de reconnaissance des clubs de Canada Soccer s'appuie sur les caractéristiques et les comportements d'une organisation figurant dans les normes pour du soccer de qualité de Canada Soccer avec un équilibre des attentes à travers les piliers de la gouvernance, de l'administration, des infrastructures et de l'expertise technique. Les caractéristiques et les comportements de

la reconnaissance provinciale/territoriale de club juvénile - Niveau 1 sont conçus pour reconnaître les organisations locales, communautaires et compétitives de haute qualité qui ont développé leur gouvernance et leurs opérations. Les organisations qui obtiennent une reconnaissance provinciale/territoriale de club juvénile - Niveau 1 démontre leur engagement envers la qualité et l'amélioration de l'expérience des participants.

Exigences de base de la reconnaissance provinciale/territoriale de club juvénile 1:

Les organisations qui font la demande pour une reconnaissance provinciale/territoriale de club juvénile 1 doivent soumettre les renseignements suivants à Canada Soccer:

1	Nom de l'organisation
2	Emplacement
3	District/Région (si cela s'applique)
4	Province/Territoire
5	Statut de membre
6	Président - Nom, Coordonnées (téléphone et courriel)
7	Responsable administratif - Nom, Poste, Coordonnées (téléphone et courriel), Description de tâches
8	Responsable technique - Nom, Poste, Coordonnées (téléphone et courriel), Qualifications, Description de tâches
Renseignements sur le programme:	
9	Volet(s) de participation (Local, communautaire, compétitif, développement, performance)
10	Étape(s)/Âge(s) de participation
11	Genre(s) de participation
12	Formulaire des infrastructures du club – Installations, site web, autres emplacements officiels en ligne (Facebook, Twitter, Instagram, YouTube, etc.)

La reconnaissance provinciale/territoriale de club juvénile 1 doit inclure les critères de base suivants identifiés par Canada Soccer et peut inclure des critères additionnels identifiés par les organisations provinciales/territoriales de soccer:

Critères techniques et sportifs:	
	Offre une expérience de soccer sécuritaire:
13	Respecte le code de conduite et de déontologie de Canada Soccer
14	A un code de conduite pour protéger les enfants
15	A des lignes directrices pour une conduite appropriée/inappropriée entre les adultes/adolescents et les enfants
16	A une politique qui exige que tout soupçon d'abus d'enfants soit rapporté aux forces de l'ordre
17	A une politique décrivant ce qu'il faut faire si vous êtes témoin de conduite inappropriée qui est remise aux parents, entraîneurs et personnel d'équipe

18	Fournit un environnement qui soutient la sécurité physique et émotionnelle des participants (sans intimidation, discrimination, etc.)
19	Soutient le Mouvement Entraînement responsable de l'Association canadienne des entraîneurs du Canada:
20	A des lignes directrices de "règle de deux" sure laquelle les joueurs, parents, entraîneurs et personnel d'équipe sont informés
21	Tous les entraîneurs et le personnel d'équipe ont complété la formation Respect dans le sport - Leader d'activités
22	Tous les entraîneurs et le personnel d'équipe ont effectué une vérification des antécédents judiciaires, incluant une vérification du casier judiciaire avec vérification pour le secteur vulnérable ou vérification E-PIC au cours des 3 dernières années
23	Les installations et l'équipement sont sécuritaires, bien entretenus et en bonne condition
24	Démontre une mise en œuvre active du Guide à la sécurité de Canada Soccer
25	Offre un environnement de soccer accessible, inclusif et accueillant:
26	Offre une programmation qui vise les groupes sous-représentés tel que décrit dans le Guide à l'accessibilité et à l'inclusivité de Canada Soccer
27	A des programmes, des partenariats et/ou des mécanismes pour réduire les obstacles à la participation
28	Apprécie la diversité pour s'assurer que tous se sentent en sécurité et acceptés, peu importe leurs capacités et leurs origines
29	Les entraîneurs sont sensibles à la culture et les programmes incluent des activités appropriées à la culture
30	Utilise des installations accessibles aux participants de toutes capacités et plaide en faveur de l'amélioration de l'accessibilité des installations
31	Démontre une mise en œuvre active du Guide à l'accessibilité et à l'inclusivité de Canada Soccer
32	Soumettre un parcours de club qui démontre les éléments suivants:
33	Harmonisation avec le parcours provincial/territorial
34	Harmonisation avec le parcours national de joueur
35	Soumettre un plan technique qui inclut les éléments suivants:
36	Descriptions des programmes
37	Harmonisation du programme avec les meilleurs principes appropriés aux étapes du développement à long terme du joueur, tel que décrit par Canada Soccer
38	Stratégie de recrutement, de rétention, de développement, d'évaluation, de promotion, et de reconnaissance d'entraîneurs
39	Opère un programme reconnu dédié au joueur de Canada Soccer
	Le(s) responsable(s) technique(s) détiennent au minimum les certifications valides suivantes:
40	Ateliers du volet communautaire pour toutes les étapes auxquelles l'organisation offre de la programmation
41	Atelier Prendre des décisions éthiques et/ou évaluation en ligne

42	Programme Respect dans le sport - Leader d'activités
43	Licence C (2020)
44	La formation et/ou certification des entraîneurs est alignée avec les programmes opérés et les normes de Canada Soccer et/ou de l'AM
	Administration et finances:
45	Inscrit les participants auprès de ses instances dirigeantes
46	N'interagit pas avec les organisations de soccer non-membres aux fins d'activités liées au soccer, à moins d'approbation par les instances dirigeantes
47	A un compte bancaire
48	A un minimum de deux signataires et requière deux signatures sur toutes les transactions financières
49	Prépare des états financiers révisés ou vérifiés
50	A un responsable administratif identifié (rénuméré ou bénévole) avec des responsabilités clairement définies
51	Tous les employés à temps plein ont complété la formation Respect dans le milieu de travail
	Infrastructures::
52	A un site internet
53	A accès à des installations qui répondent aux exigences minimales du programme qu'il opère
	Gouvernance:
54	Est un membre en règle de son/ses instance(s) dirigeante(s)
55	Est une entité légale
56	Est conforme aux règlements administratifs, politiques et directives de son/ses instance(s) dirigeante(s)
57	Travaille en harmonie, alignant ses valeurs et ses opérations avec son/ses instance(s) dirigeante(s)
58	Est conforme à toutes les exigences applicables des gouvernements (lois relatives aux organismes sans but lucratif, par exemple) et des organismes de réglementation (organismes de réglementation du sport provinciaux) de la juridiction dans laquelle il opère
59	Organise une assemblée générale annuelle
60	Soumet des lettres de constitution et des règlements administratifs
61	Soumet une vision, une mission et une déclaration de valeur
62	A un conseil d'administration qui est responsable des affaires de l'organisation et:
63	Est composé de personnes qui n'occupent pas en même temps un poste d'administrateur, d'employé ou de contracteur pour une autre organisation avec laquelle l'organisation a une relation continue
64	Tous les administrateurs ont complété la formation Respect dans le milieu de travail
65	Sélectionne, compense (si cela s'applique) et supervise le responsable administratif
66	A des politiques et des processus pour l'administration de la discipline, inconduite et comportements inappropriés (POUR TOUS), qui sont indépendants du conseil d'administration (ORGANISME À BUT NON LUCRATIF SEULEMENT)